



## REVUE DE L'IMPARTIALITE

# SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE CERTIFICATION DE PRODUITS

## Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ce document est réalisé par le Responsable Qualité de l'ASEFA, selon les dispositions de l'article 1.6.4 du Manuel Qualité et le PV du Comité de Direction de l'ASEFA du 19 mars 2020, pour présentation au Comité de Direction Certification du LCIE

## Sommaire

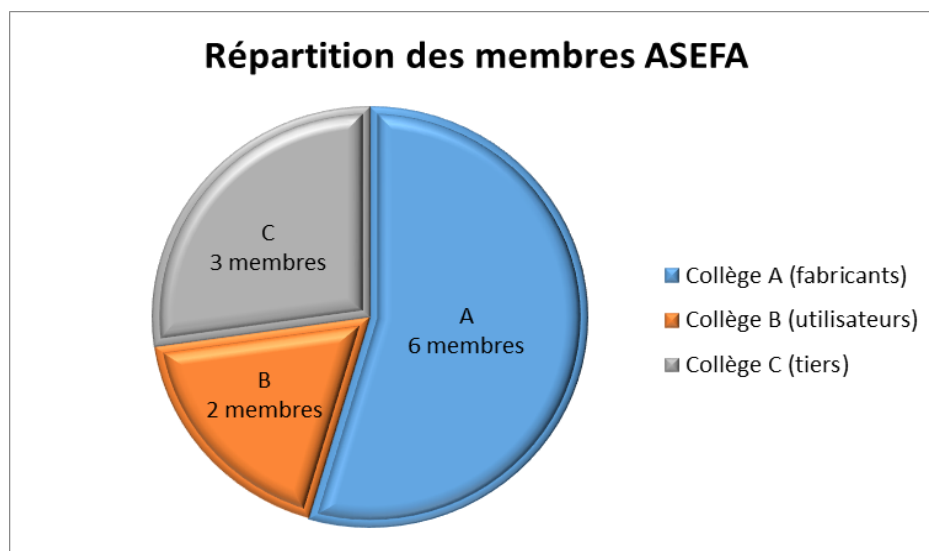
1. Membres de l'association .....	2
2. Analyse des risques .....	3
3. Bilan Financier .....	3
4. Certificats et documents liés à la certification ASEFA .....	3
5. Gestion des ressources .....	4
6. Suivi qualité .....	6
7. Plan d'actions .....	7
8. Conclusion .....	8

## 1. Membres de l'association

ASEFA est une association, loi de 1901, à but non lucratif.

Les membres de l'association, dont la liste est donnée dans l'annexe 1, comprennent différentes parties intéressées dans les certifications délivrées par ASEFA et répartis en différents collèges :

<b>Collège A (fabricants)</b>	GRID SOLUTIONS SAS, GIMELEC, LEGRAND, SOCOMEC, SYCABEL, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS
<b>Collège B (utilisateurs)</b>	EDF R&D, ENEDIS
<b>Collège C (tiers)</b>	ESEF, LCIE, UTE



La répartition des membres de l'association n'a pas évolué par rapport à l'année précédente.

Les statuts et le fonctionnement de l'association garantissent l'impartialité des décisions et du fonctionnement.

- **Changements des statuts et du règlement intérieur**

Statuts : pas de changement depuis le 14/03/2018

Règlement Intérieur : changement le 04/09/2020

- **Changements des membres de l'association**

Aucun

### 2. Analyse des risques



Analyse des  
risques\_impartialité

Pas d'impact particulier engendré par la crise sanitaire sur les risques liés à l'impartialité.  
Pas d'évolution de l'analyse des risques

### 3. Bilan Financier

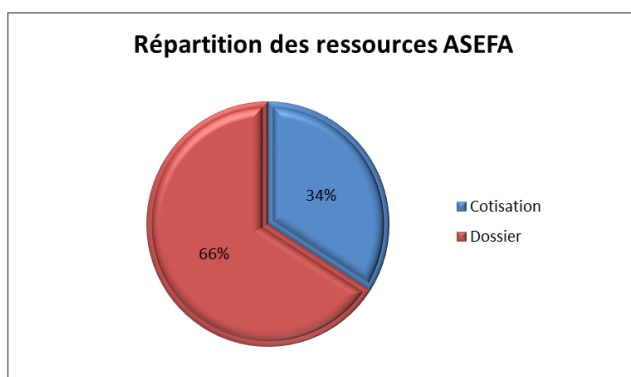
Les ressources financières d'ASEFA sont issues du montant des cotisations des membres et des recettes liées aux prestations.

L'équilibre des ressources avec les charges permet d'assurer l'indépendance financière d'ASEFA.

Les comptes et les budgets sont revus et approuvés de façon annuelle par l'Assemblée générale. La trésorerie est saine, et les décisions proposées à la prochaine assemblée générale (Avril) ont pour but de pérenniser la bonne situation financière d'ASEFA.

La dernière AG du 7 avril 2020 a approuvé les comptes 2020 et le budget 2021.

L'équilibre financier ainsi que la transparence des processus financiers permettent de garantir l'indépendance et l'impartialité.



Evolution par rapport à l'année précédente  
(66% contre 67% pour les dossiers, 34%  
contre 33% pour les cotisations)

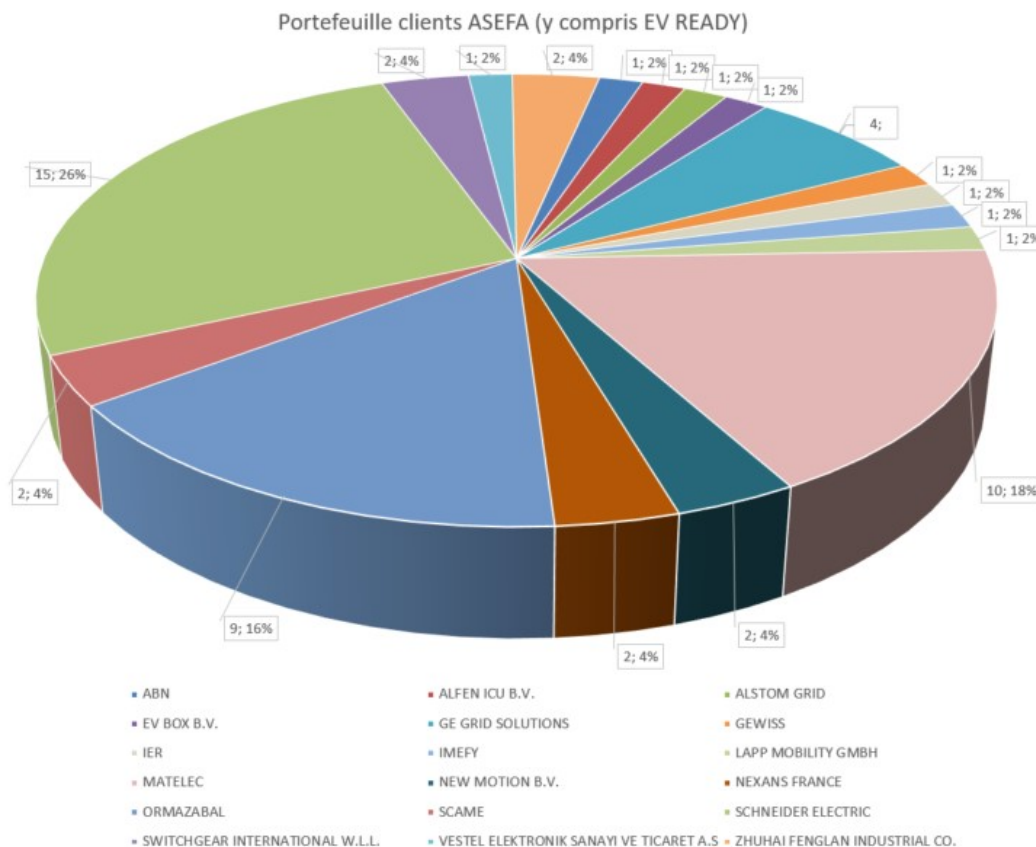
Revenues de l'ASEFA : Frais de  
fonctionnement + dossiers hors HT +  
cotisations membres et laboratoires

### 4. Certificats et documents liés à la certification ASEFA

En 2020, ASEFA a émis :

- 39 certificats de conformité (15 BT, 16 HT, 8 EV Ready) contre 77 l'année précédente
- 16 Attestations contre 24 l'année précédente
- 2 Lettres de déclaration contre 7 l'année précédente

### Répartition des titulaires de certificats ou attestations ou lettres de déclaration



Le portefeuille client s'est considérablement amélioré en termes de répartition, dû à une baisse significative du client principal qui est passé de 26% contre 52% en 2019, et également à des gros dossiers dans le domaine HT et EV READY.

## 5. Gestion des ressources

### Personnel impliqué dans les opérations de certification et de gestion de l'organisme de certification

L'ASEFA n'a pas de personnel sous contrat.

Toutes les personnes intervenant dans l'ASEFA signent un engagement de confidentialité et d'impartialité.

Cet engagement stipule que chaque personne intervenant dans l'ASEFA doit signaler au responsable qualité toute situation pouvant nuire à l'impartialité ou présentant un conflit d'intérêt non maîtrisé.

#### Personnel :

- . Rachid AZZIMANI (chargé de certification BT)
- . Nathalie BUGANZA (chargé d'audit documentaire CEM)
- . Pascal RODDE (observateur HT)
- . Joffrey GALAN (auditeur/inspecteur EV READY)

### Membres :

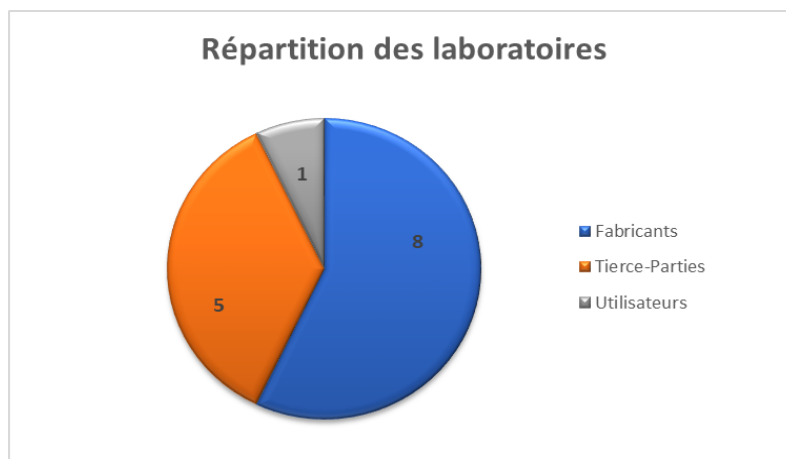
- . Sébastien COTTANCIN (SOCOMECC)
- . Sarah LE DREN (SYCABEL)

### Laboratoires :

- . Pascal DEGUINES (NEXANS)
- . Louis LAPIERRE (NEXANS)
- . Hugo ESTORNEL (SCHNEIDER ELECTRIC)
- . Nadia HASNAOUI (GRID SOLUTIONS)
- . Aitor KORTAJARENA CELADA (TECNALIA)
- . Thomas SCHULTE (BALS)

### Ressources pour l'évaluation (laboratoires)

ASEFA utilise 14 laboratoires accrédités réalisant les essais d'évaluation en vue de certification. La majorité de ces laboratoires sont des laboratoires de fabricants (environ 57%).



La répartition des laboratoires a évolué en 2020 avec une réduction de la part des laboratoires fabricants (retrait de 2 laboratoires de fabricants (L2A (Schneider Electric) et SICAME), arrivée de 2 laboratoires tierce partie (LCOE et TECNALIA)).

Tous les responsables de laboratoire ont, comme le personnel impliqué dans les opérations de certification, signé un engagement de confidentialité et d'impartialité.

### Suivi des laboratoires homologués

Depuis la mise en place de l'ISO 17065, une partie spécifique relative à l'impartialité a été introduite dans le questionnaire rempli par les laboratoires pour les audits documentaires.

Les audits documentaires réalisés ont permis de vérifier les dispositions d'impartialité et fait apparaître une évolution positive dans la prise en compte par les laboratoires de dispositions renforcées vis-à-vis de l'impartialité (tels que l'engagement individuel du personnel d'essai), les laboratoires homologués accrédités ont pris en compte les nouvelles dispositions de l'ISO17025 :2017.

Certains audits n'ont pas été traités, le processus de suivi a été simplifié, en s'appuyant plus sur les nouvelles dispositions liées à la version 2017 de l'ISO17025 prises en compte par les organismes accréditeurs.

## 6. Suivi qualité

Suivi des incidents ou écarts issus de remontées du personnel, de non conformités, d'audit internes ou externes, de réclamations et plaintes pouvant avoir un impact sur l'impartialité.

Source	Nombre d'écarts	Écarts pouvant être liés à un problème d'impartialité
Personnel	0	0
Laboratoire ASEFA	0	0
Client / Réclamation	0	0
Audit interne	3	0
Audit externe COFRAC	5	1
Non conformités/ dérogations	2 NC et 2 dérogations	1

Typologie des écarts pouvant être lié à un problème d'impartialité :

- dérogation n°46 : dérogation sur le suivi annuel des laboratoires : l'action de vérification a été de s'assurer que les retards de traitements entre les laboratoires n'étaient pas causés par un manque d'impartialité, la dérogation a permis de finaliser le processus de renouvellement de l'homologation des laboratoires actée par le CC le 18/03/2020.
- NC n°27 : Non-respect du processus du flux d'information ASEFA dans le traitement d'un dossier : cas ponctuel et sans impact sur l'impartialité avéré après vérification. Sensibilisation faite sur le respect du processus de transmission d'information au Secretariat permanent.
- écart SREA2 : défaut de contractualisation sur la fourniture de certains moyens par les membres de l'association. Ecart traité via la modification des statuts ASEFA.

En conclusion, l'examen par le service qualité de ces écarts a mis en évidence que ceux-ci n'ont pas eu d'impact sur l'impartialité des processus de certification et des décisions associées.

L'action de vérification périodique des dossiers (voir §7 – 3 dossiers du client principal vérifiés en 2020) n'a pas fait apparaître de point critique lié à l'impartialité par rapport aux 3 dossiers vérifiés.



## REVUE DE L'IMPARTIALITE

### 7. Plan d'actions

⇒ Revue des actions de 2020

Action	Objectif	Statut
Poursuivre le contrôle mensuel de dossiers concernant le client principal d'ASEFA	Renforcement du suivi. (sans impact sur le processus de certification, le contrôle se faisant a postériori)	3 dossiers associés au client principal ont été vérifiés sur l'année. (nombre réduit dû à la réduction de l'activité de ce client)
Marque EV READY _ Faire un audit d'impartialité une fois un certain nombre de dossiers réalisés	Contrôle complémentaire de la conformité du processus, vis-à-vis du propriétaire de la marque (2eme partie)	fait documentaire sur un dossier EV READY réalisé en 2020. (pas de NC mais quelques remarques). A compléter par un audit qui sera couplé à l'audit interne de septembre 2021.

⇒ Actions 2021

Action + Démarche	Objectif
Poursuivre le contrôle renforcé de dossiers concernant le client principal d'ASEFA (malgré la baisse)	Maintien du suivi. (sans impact sur le processus de certification, le contrôle se faisant a postériori)
Marque EV READY _ Audit d'impartialité spécifique à réaliser lors du prochain audit interne en septembre 2021, pour compléter l'audit documentaire	Contrôle complémentaire de la conformité du processus, vis-à-vis du propriétaire de la marque (2eme partie)



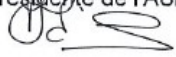

## REVUE DE L'IMPARTIALITE

### ***PARTIE RESERVEE AU COMITE POUR L'IMPARTIALITE DE L'ASEFA (Comité de Direction Certification du LCIE)***

#### **8. Conclusion**

Après revue des activités de certifications ASEFA :

- ➔ les mesures sont prises ainsi que les actions afin de garantir l'impartialité de l'ASEFA,
- ➔ les ressources attachées à l'activité répondent aux exigences d'impartialité,
- ➔ les règles relatives à l'impartialité sont bien appliquées par les différents intervenants de la certification et des opérations d'évaluation,
- ➔ la situation financière de l'ASEFA est satisfaisante et permet à ASEFA d'exercer ses activités de certification en toute impartialité.

Fontenay aux Roses le 14/04/2021 Marie-Elisabeth D'ORNANO Présidente de l'ASEFA 	Validé à Fontenay aux Roses le 14/04/2021 Jacques LEVET Président du Comité de Direction de Certification du LCIE 
--	---